

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 291

présenté par

Mme Bessot Ballot, M. Tan, M. Potterie, M. Leclabart et M. Cazenove

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 44 DECIES, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.